

Rapport d'activité au 1^{er} septembre 2024 de la cellule d'accueil et d'écoute du diocèse d'Angers pour les personnes victimes d'abus dans l'Eglise – paroledevictimesanjou@diocese49.org

Présentation

La cellule d'accueil et d'écoute a été créée le 18 novembre 2021 par l'évêque d'Angers. Elle est composée de 6 personnes, 4 femmes et 2 hommes, appelés et ayant reçu une lettre de mission. Ce sont des professionnels du secteur santé, du secteur juridique, de l'enseignement, formés à l'écoute. Précisons qu'aucun prêtre n'est membre de cette cellule.

Initialement dédiée aux victimes mineures ou majeures protégées, assez rapidement, la cellule a reçu des demandes de victimes majeures au moment des faits, qu'elle a acceptées. La cellule ne reçoit que les personnes majeures, si une victime mineure se présentait, elle l'orienterait vers les autorités compétentes. Elle reçoit également les proches des victimes ou témoins. Initialement dédiée aux victimes d'abus sexuels, il a été tenu compte de la préconisation faite par le Conseil national de prévention et de lutte contre la pédophilie, d'élargir l'écoute aux personnes victimes de toutes sortes d'abus perpétrés par un prêtre, un religieux ou un laïc missionné en milieu ecclésial.

Le fonctionnement de la cellule

Les personnes entrent en relation avec la cellule par le biais de l'adresse [email](mailto:paroledevictimesanjou@diocese49.org). Une réponse est donnée sous 48h par le coordinateur de la cellule. Celui-ci propose d'abord un rendez-vous téléphonique sous sept jours, pour écouter les personnes, connaître leurs souhaits et présenter l'aide que l'on peut apporter. Ce contact donne lieu, si la personne le souhaite, à une rencontre sous 3 semaines avec 2 membres de la cellule d'écoute.

Après les échanges téléphoniques, cette année, 62,5 % des appelants ont souhaité être reçus en entretien individuel en présence de 2 membres de la cellule. Il est parfois nécessaire de prévoir plusieurs entretiens.

Chaque rencontre fait l'objet d'une prise de notes manuscrites des paroles de la victime relues et validées par elle. Les modifications souhaitées sont apportées. Le document final accepté par la personne victime lui est donné. Toute information partagée à la cellule ou aux membres est transmissible à l'évêque ou au responsable de l'ordre religieux concerné pour les suites à donner : rencontre avec la personne victime si elle le souhaite, écoute de la personne mise en cause, mesures conservatoires, mesures disciplinaires, signalement aux autorités judiciaires, signalement aux autorités canoniques. Ces documents sont conservés dans les archives confidentielles de l'évêque. Le signalement au procureur est obligatoire si le mis en cause est vivant et si la personne victime était mineure au moment des faits ou majeure protégée. Le signalement peut également se faire alors que le mis en cause est déjà décédé.

Nous évoquons toujours avec les personnes reçues la dimension juridique. Une plainte a-t-elle été déposée ? Il y a-t-il eu déjà des décisions de justice ?

Nous les informons de la possibilité d'une démarche auprès de l'INIRR (Instance nationale indépendante de reconnaissance et réparation) et si besoin, nous les accompagnons dans leur démarche.

A l'issue des entretiens, nous évaluons avec la personne rencontrée quels sont ses besoins et nous nous efforçons d'y répondre par des conseils d'orientation ou un accompagnement particulier. La cellule n'est pas le lieu d'un accompagnement dans la durée.

Les personnes concernées :

Les victimes

Entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 août 2024, la cellule d'écoute a été sollicitée 27 fois dont 16 fois par des personnes victimes. Il s'agissait de 4 femmes et 10 hommes victimes, et 2 personnes victimes collatérales. Les données recueillies indiquent qu'une personne avait plus de 70 ans lorsqu'elle a contacté la cellule ; 5 avaient moins de 40 ans, 4 entre 41 et 50 ans, 4 entre 51 et 60 ans. Au moment des faits, 1 personne était âgée de moins de 6 ans, 5 avaient entre 4 et 8 ans, 4 entre 9 et 11 ans, 3 entre 12 et 14 ans ; 2 personnes étaient majeures. Ces appels ont donné lieu à 10 écoutes.

Depuis la mise en place de la cellule, il y a 36 mois, 65 personnes nous ont contactés. Plus d'hommes que de femmes, âgés dans leur très grande majorité de plus de 50 ans. En revanche, 70 % avaient moins de 18 ans au moment des agressions. La plupart des faits rapportés sont anciens, datant de trente ans voire de plus de cinquante ans.

Il est toujours émouvant pour les membres de la cellule d'entendre le récit des agressions. Nous sommes

marqués par la souffrance exprimée par des personnes qui relatent des faits anciens de plusieurs décennies voire de plus de 50 ans, et des témoignages de vies entièrement abîmées (alcoolisme, divorce, relations familiales difficiles, errance professionnelle, etc.). Nous entendons aussi de nombreux témoignages de foi au cours de ces écoutes. Enfin, beaucoup expriment leur colère liée au fait que des enfants subissent de telles agressions ; cette colère est accrue par le silence et l'absence de transparence qui ont pu être rencontrés.

Nous constatons que l'entourage des victimes (parents, conjoint, enfants...) est très souvent fortement impacté par la situation.

Les victimes ont besoin de « reconnaissance » et de « connaissances ». Quelle que soit la gravité des faits relatés, la très grande majorité d'entre elles souhaite :

- Que les faits soient connus de l'Eglise
- Que leur douleur soit reconnue
- Que leur témoignage serve d'enseignement pour l'avenir
- Savoir si d'autres victimes du même agresseur se sont manifestées
- Que leur agresseur encore vivant soit poursuivi en justice dans l'Eglise, et être informé des mesures conservatoires et des sanctions prises par l'Eglise.

Les agresseurs

Depuis la mise en place de la cellule régionale en 2016, et jusqu'au 31 août 2024, nous avons pu identifier 36 agresseurs différents. Ce sont tous des hommes. On constate la répartition suivante : 75 % sont prêtres, 14 % religieux et 5 % laïcs sous l'autorité de l'Eglise. Comme les agressions sont anciennes, 90% des individus désignés comme agresseurs sont actuellement décédés.

Notre mission : Ecouter, soutenir, informer

Notre mission est d'écouter, soutenir et informer les personnes victimes et leurs proches.

Pour cela, nous continuons de nous former. Nous évaluons notre action à la lumière du référentiel de bonnes pratiques proposé par le Service National pour la Protection des Mineurs (SNPM), et du résultat de l'audit des Cellules d'écoute publié fin 2023. Nous proposons des documents à disposition des personnes écoutées, nous pouvons les orienter vers des professionnels ou des accompagnateurs selon leurs besoins.

Nous avons des échanges réguliers avec les responsables d'autres cellules d'écoute. En 2025, une rencontre régionale est prévue pour les membres des cellules d'écoute et les personnes missionnées par leur évêque pour la prévention des abus. Nous sommes en contact avec l'INIRR lorsque cela est utile. Au terme de 33 mois d'expérience, nous soulignons que dans le cadre de la lutte et de la prévention contre les abus en milieu ecclésial, la cellule d'écoute est un dispositif parmi d'autres. De nombreuses personnes victimes privilégient des ressources extérieures à l'Eglise : bureau départemental d'Aide aux Victimes, associations de victimes, autres cellules d'écoute (France Victime, AAVAS, 119, autres), plateforme co-abuse, INIRR, psychologues et autres professionnels de santé.

Bilan et Perspectives

La pertinence de la cellule d'écoute sur le plan local du diocèse d'Angers est vérifiée. Depuis l'ouverture de la cellule en novembre 2021, en 33 mois, ce sont 65 contacts, 37 personnes écoutées. Au cours de cette année 2023-2024, tout en restant dans les limites de compétences des cellules d'écoute, nous avons pu assurer un suivi adapté aux personnes écoutées et constaté que cela était important pour elles. Nous avons observé une diminution du nombre de sollicitations de la part de personnes victimes alors que nous avons reçu plus fréquemment des demandes de conseils par des personnes de l'entourage. Les membres de la cellule d'écoute avaient reçu une lettre de mission pour 3 ans (Novembre 2021- 31 août 2024). Mgr Delmas, évêque d'Angers, a renouvelé son appel à leur égard pour les 3 années qui viennent et tous ont accepté de poursuivre. L'action de la cellule d'accueil et d'écoute se poursuivra dans le cadre fixé par la Conférence des Evêques de France et les préconisations et référentiel de bonnes pratiques délivrés par le SNPM et se référera aux recommandations de la Commission Indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (CIASE) ainsi qu'aux préconisations effectuées par le groupe de travail post CIASE présentées aux évêques de France en assemblée plénière à Lourdes.

Au sein du diocèse d'Angers, un pas supplémentaire sera bientôt accompli avec une mission d'information, de formation et de prévention confiée à une personne déléguée diocésaine compétente en ces domaines. Elle interviendra notamment auprès des publics et service pastoraux en lien avec l'accompagnement des mineurs.